

> Intitulé de l'emploi

Responsable des concours

> Autres appellations

> Définition synthétique

Le responsable des concours met en œuvre le recrutement par concours dans la fonction publique.

> Activités principales

- Recueil et analyse des besoins en concours des collectivités
- Élaboration du planning prévisionnel annuel des concours
- Mise en œuvre des concours, rédaction des actes réglementaires nécessaires aux processus des concours
- Expertise des diplômes et des candidatures litigieuses
- Assimilation des diplômes étrangers
- Présidence ou participation au jury de concours
- Analyse technique de la faisabilité des projets de programme de concours

> Compétences requises

Savoir :

- Maîtrise des statuts particuliers en matière de recrutements
- Maîtrise du système éducatif et des diplômes
- Maîtrise du droit des concours et des règles de contentieux administratifs

Savoir-faire :

- Encadrer, animer une équipe
- Animer des réunions de travail et de jury
- Mener des entretiens de jury
- Utiliser des outils bureautiques et de planification

• Comportements professionnels

- Sens de l'accueil
- Rigueur et sens de l'organisation
- Grande autonomie
- Esprit d'initiative

> Conditions particulières d'exercice

- Contraintes horaires (présidence de commissions de surveillance de nuit et le samedi)
- Respect strict de la confidentialité et des délais

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transferts de compétences

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois

- Gestionnaire des concours